

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00303

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180604-D20180030310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Dans un double objectif de rationalisation et de modernisation des fonctions administratives et financières du Pôle Attractivité et Développement du Territoire, le Service gestion administrative et financière (SAF) a été, à l'occasion d'un départ à la retraite, scindé en deux services, rattachés à une nouvelle Direction, la Direction Administrative et Financière (DAF) :

- le service d'exécution financière chargé de la préparation et de la programmation budgétaire d'une part et du contrôle des satellites d'autre part,
- le service gestion administrative et immobilière chargé de la gestion administrative des dispositifs d'aides économiques et du suivi des conventions inhérentes à des versements/perceptions de subventions.

Pour le contrôle spécifique des satellites de Saint-Etienne Métropole, il est proposé de s'appuyer sur les compétences techniques de la Ville de Saint-Etienne et pour ce faire, de recruter par mise à disposition partielle, Monsieur Gilles FOURNIER, Directeur en CDI à la Ville de Saint-Etienne, qui exercera à hauteur de 20 % d'un temps plein, les fonctions de « Responsable audit financier et administratif des Sociétés Publiques Locales (SPL) ». Ainsi, cet agent, placé sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général Adjoint du Pôle, aura pour missions :

- d'assurer un contrôle de gestion et un contrôle financier des SPL (Cap métropole, SPL Crématorium de Montmartre, SEM patrimoniale Loire/SEDL),
- de participer à la préparation et/ou assurer un suivi des instances de décisions des SPL,
- d'assurer la mise en place de la SPL Crématorium jusqu'à la nomination d'un Directeur.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°208-580 du 18 juin 2008, il est proposé une mise à disposition d'un an à compter du 1^{er} mai 2018, tacitement renouvelable d'une année sur l'autre dans la limite de trois ans.

Saint-Etienne Métropole remboursera à la Ville de Saint-Etienne le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent mis à disposition, sur la base d'un titre de recettes émis semestriellement par la Ville de Saint-Etienne. En revanche, les moyens matériels (moyens bureautiques et informatiques) et les frais nécessaires à la réalisation de la mission (Frais de déplacement par exemple) seront intégralement pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

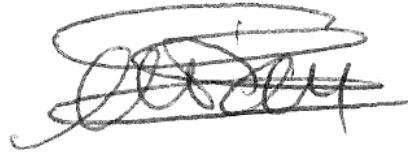
Cette mise à disposition partielle est inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 02 juillet 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU